

Balade le long du Peugue

ENVIRONNEMENT Des travaux seront engagés en septembre pour créer un sentier pédestre continu le long du Peugue

OLIVIER DELHOUMEAU

o.delhoumeau@sudouest.fr

La valorisation des espaces verts rebondit favorablement au sud de la ville. En effet, le Conseil municipal a autorisé la signature d'une convention avec la CUB et la Ville de Pessac pour conforter la création d'un sentier pédestre sur la partie aval du ruisseau.

« Tout vient à point à qui sait attendre », commente l'adjoint écologiste Gérard Chausset (EELV). Car cette convention vient concrétiser le souhait ancien de Mérignac de rouvrir aux cheminements doux les berges des cours d'eau coulant sur son territoire. En l'occurrence, le Peugue constitue une frontière naturelle entre les deux communes.

Collecteur d'assainissement

Les premiers courriers invitant la CUB à supprimer les discontinuités piétonnes le long de son lit datent de 2004. Et malgré plusieurs

relances, la situation sur place n'a guère avancé. Explications.

La Communauté urbaine possède et gère les terrains d'emprise du ruisseau entre le carrefour de la rue Magellan à Mérignac et la rue Descartes à Pessac. Dans cette emprise est implanté un collecteur d'eaux usées, situé précisément sous la piste d'entretien. L'ouvrage d'assainissement zigzague entre la rive droite et la rive gauche, obligeant le sentier d'entretien à suivre son tracé.

Ces changements de bord pénalisent la promenade qui se termine à deux reprises en cul-de-sac, faute de moyens de franchissement. « D'où la nécessité de créer deux passerelles pour transformer cette barrière physique entre nos communes en un élément patrimonial et naturel fort », indique l'écologiste mérignacais. Plusieurs études diligentées par la CUB à partir de 2010 ont conclu à la possibilité technique de cet aménagement.



La convention couvre un parcours d'1,8 km entre Mérignac et Pessac sur un total de 2,6 km. PHOTO O.D.

La signature de la convention tripartite lève logiquement le dernier obstacle administratif à la réalisation des travaux. Outre la construction des passerelles en bois, il s'agit de remplacer des portails métalliques par des barrières (également en bois), de poser des lisses, des bancs et de mettre en sécurité les croisements entre le chemin et les

voies routières. Le coût de l'opération avoisine 400 000 euros. Ce volet sera pris en charge par la communauté urbaine via la direction territoriale Sud. Pessac et Mérignac financeront de leur côté la signalétique du sentier (panneaux d'information, fléchage) à hauteur de 7 000 euros. Si tout va bien, le chantier sera lancé en septembre.